

## PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE CONCASSAGE- CRIBLAGE

---

*Communes : Homps et Solomiac (32)*

Résumé non technique



CR 1721  
Mars 2015



Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci doit faire l'objet d'un résumé non technique, objet du présent dossier

## 1. LE PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE

La carrière de Homps (32), exploitée par la Société CARRERE, se localise dans le Nord-Est du département du Gers.

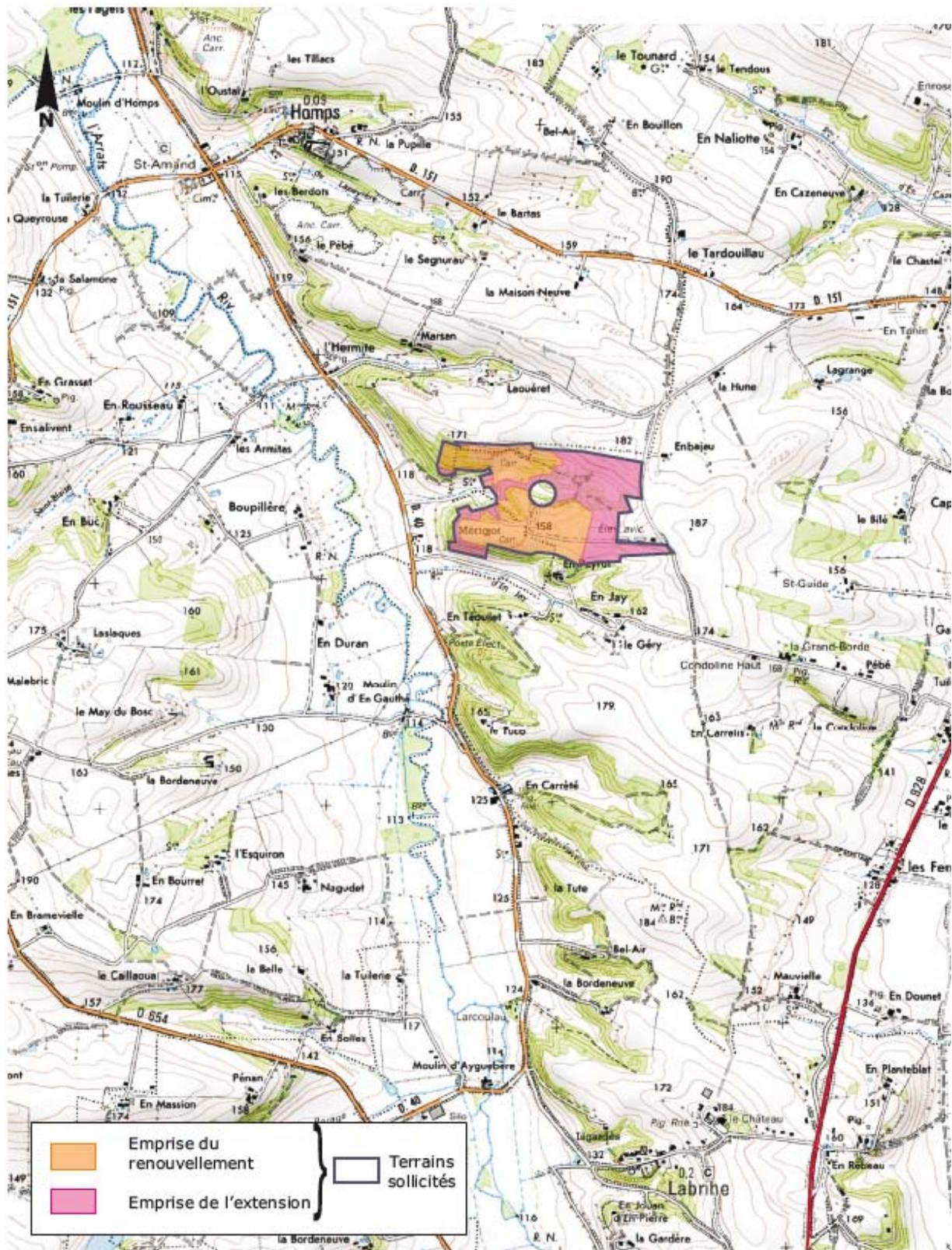


Localisation générale de la carrière

Cette carrière est actuellement autorisée par arrêté préfectoral du 12 juin 2001, dont l'échéance est au 29 novembre 2022.

L'exploitation des réserves disponibles est bien avancée et une demande d'extension doit dès maintenant être engagée afin d'assurer la pérennité de la carrière.

L'emprise de la demande d'autorisation, avec l'extension projetée, porte sur 35,9 ha. Les terrains actuellement en chantier (installations, zone d'extraction, activités connexes sur le site) correspondent à environ 13 ha. A terme, les terrains supplémentaires mis en exploitation représenteront de l'ordre de 13 ha. Ainsi la surface totale des terrains modifiés pour les besoins de l'activité sera de 26 ha.



Source du fond de plan : Géoportail - Copyright IGN

0 Échelle : 1 / 25 000 1 000 m

## 2. PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

### 2.1. la S.A.S. CARRERE

**CARRERE S.A.S.** est un groupe familial. En 1947 Léopold CARRERE débute l'extraction de pierre calcaire sur la propriété familiale. Denis CARRERE, son petit-fils est l'actuel Président du conseil de surveillance et le fils de ce dernier, Vincent CARRERE, est l'actuel directeur de la S.A.S.

C'est sous la direction de Denis CARRERE que les activités d'extraction et de transformation du calcaire se sont développées. Depuis des activités de travaux publics ont renforcé la société. La direction de la Société CARRERE est désormais exercée par Vincent CARRERE depuis près d'une dizaine d'années.

A ce jour, CARRERE SAS exploite une carrière de calcaire (carrière de Homps/Solomiac, objet de la présente demande) et exerce une activité de travaux publics. Les travaux publics comprennent les activités de terrassement, de pose de revêtement, de mise en œuvre d'enrochement. La Société CARRERE dispose de sa propre flotte de camions.

La société SGDC (Société générale de dragage et de concassage), filiale de CARRERE SAS, est quant à elle spécialisée dans l'exploitation de gravière. Elle exploite un gisement dans la plaine alluviale de la Garonne, à Castelsarrasin (site de Belleperche).

Ainsi la société a la maîtrise de la production et de la valorisation des matériaux qu'elle extrait. Elle est un de ses principaux clients de granulats.

## Domaines d'action

Réalisations de voiries communales comprenant le terrassement, la mise en œuvre des granulats extraits de nos sites d'exploitation, la pose de bordures et revêtements divers.

Réalisations de sites industriels :  
terrassements généraux, plates formes bâtiments et voiries, mise en œuvre des matériaux et revêtements.

#### Références :

- Communautés de communes :
  - de la Lomagne Tarn Garonnaise
  - de la Lomagne Gersoise
- Abrisud à l'Isle Jourdain
- Coopérative Qualisol à Monfort
- JCB Aéro à l'Isle Jourdain



Aménagement de place (Solomiac)



Aménagement de voie piétonne (Mauvezin)



Aménagement de parvis d'église (Fieurance)



Aménagement de place de mairie



Aménagement pavé



Place du trésor public (Mauvezin)  
Revêtement en béton désactivé couleur ocre  
et dallage en pierres blanches



Aménagement de site industriel (JCB Aéro -  
L'Isle Jourdain)



### **Chiffres clés**

A la fin 2012, la Société CARRERE comptait une quarantaine de salariés (encadrement et agents administratifs, responsables de site, mécanicien, chauffeurs, conducteurs d'engins, maçons, pilotes d'installation).

La production de 2012 s'est élevée à 80 000 t de granulats calcaires et 70 000 t de granulats alluvionnaires. Avec les activités de terrassement, le chiffre d'affaire s'élève à 6,5 millions d'€.

### **2.3. Des sites exploités et réaménagés**

La S.A.S CARRERE n'exploite que la carrière de roche massive de Homps et Solomiac : la remise en état de ce site n'est pas encore réalisée à ce stade de l'exploitation. Par contre, des sites d'extraction de sables et graviers, exploités par cette société, à travers sa filiale S.G.D.C., ont été réaménagés et les capacités techniques de cette société pourront être employées pour la remise en état du site de Homps et Solomiac.



*Terrains remblayés et réaménagés en peupleraie sur Castelferrus (82)*



*Plan d'eau à Castelferrus*

*Finalisation d'un remblaiement de terrain pour une remise en culture (Castelferrus)*



### 3. LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

#### 3.1. La carrière



*Vue générale de la carrière*

L'emprise globale de la carrière actuelle est de 19,6 ha et l'extension est envisagée sur près de 17 ha. Compte tenu des délaissées périphériques et de secteurs non exploités afin de préserver des milieux naturels sensibles, le paysage ainsi que les perceptions de l'exploitation par le voisinage, la superficie exploitable n'excédera pas 26 ha mais le chantier ne se développera jamais sur la totalité de cette emprise grâce à la remise en état progressive, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le gisement à exploiter représentera, en tenant compte de l'extension projetée, 800 000 mètres cubes, soit 1,92 millions de tonnes de calcaire.

Avec un rythme d'extraction moyen de 100 000 t/an, cela permettra de poursuivre l'exploitation pendant près de 20 ans. L'autorisation est demandée pour 22 ans afin de réaliser les travaux de réaménagement du site.

Au maximum, ce rythme d'extraction pourrait atteindre 145 000 t/an en cas de gros chantiers à approvisionner en granulats.

Le mode d'exploitation demeurera identique à celui qui a été employé jusqu'à ce jour et le rythme de production ne sera pas augmenté.

Après forage, les matériaux calcaires sont abattus à l'explosif.





Les calcaires seront ensuite repris à l'aide d'une pelle ou d'une chargeuse et acheminés par un tombereau jusqu'aux installations de traitement.

*Reprise des matériaux abattus à la pelle et transport par tombereau*

*Installations de concassage-criblage*



Les granulats fabriqués par les installations sont ensuite mis en stocks. Les matériaux fins sont stockés sous hangar pour éviter les envols de poussières.

*Stockage des produits fins sous abri →*

Une partie de ces granulats est reprise par camions pour alimenter le point de vente sur la gravière de Belleperche, à Castelssarrasin. Le restant est destiné à alimenter les chantiers des environs : ceci permet de réduire les distances de transport, la circulation des camions, les coûts, l'impact sur le réseau routier, ...



Une plate-forme de vente de granulats alluvionnaires, alimentée avec par l'exploitation de Belleperche et remontés par les camions revenant à vide est aménagée sur le site de Homps et Solomiac.

Dépôt de granulats alluvionnaires →

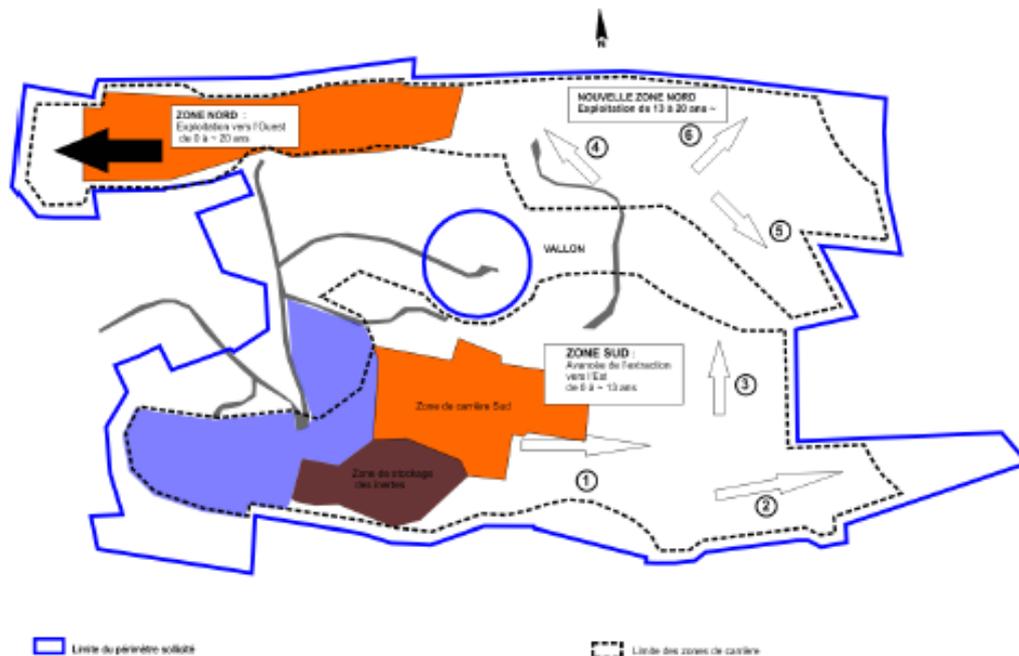


Des matériaux provenant de chantiers de terrassement, démolition, ... sont réceptionnés sur ce site. Ces produits sont dits "inertes", c'est-à-dire non susceptibles de provoquer une pollution des eaux. Ils feront l'objet de contrôles afin de vérifier leur nature. Ces matériaux (environ 1 600 m<sup>3</sup>/an) sont employés pour le réaménagement du site.



Remblayage d'une partie du site avec des matériaux inertes et les stériles de traitement

La progression de l'exploitation (le phasage) a été définie à partir de la situation actuelle de l'exploitation :



Principe du phasage de l'exploitation

L'exploitation se déroulera à la fois dans la partie Sud du site, pour produire des granulats calcaires de qualité, et dans la partie Nord-Ouest, pour extraire des matériaux de moindre qualité. La progression de l'exploitation permet le réaménagement simultané des terrains déjà extraits, le plus souvent par remblayage partiel en vue d'une remise en état agricole.

### 3.2. Organisation générale des activités



*Vue générale aérienne de la carrière*

Le transport interne des matériaux sur le site est réduit grâce au positionnement des installations sur la partie Sud-Ouest du site et à la faible étendue de la carrière

Les engins en activité sur le site se réduisent à une pelle hydraulique, une chargeuse et un tombereau.

Les eaux ruisselant sur le site lors des précipitations sont collectées dans des bassins assurant la décantation des particules fines avant un rejet vers un fossé rejoignant le ruisseau de Méricot.

*Vue d'un des bassins collectant les eaux de ruissellement →*



En période de fonctionnement normal, 4 personnes pourront se trouver sur le site. Il faut rajouter à ce personnel, les chauffeurs de camions, les fournisseurs et intervenants ponctuels (réparateur spécialisé, ...) ainsi que 1 ou 2 conducteurs d'engins lors des travaux de décapage et de réaménagement.

La reprise des granulats fabriqués, apport et reprise des autres matériaux, représentera un trafic théorique global, en moyenne, de l'ordre de 25 rotations journalières de camions de divers tonnages.

### 3.3. Effets principaux de l'activité

L'exploitation des diverses activités sera **potentiellement** à l'origine d'un certain nombre d'impacts qui doivent être identifiés afin d'en limiter les effets en mettant en place des mesures adaptées :

- la présence d'hydrocarbures et de lubrifiants dans une citerne et dans les réservoirs des engins de chantier qui évolueront sur le site représentent un risque de pollution locale pour le sous-sol et les eaux souterraines qui circulent au sein du massif calcaire ou dans les formations sous-jacentes.
- L'ouverture d'une excavation pourrait recouper des écoulements souterrains et affecter les régimes des sources environnantes.
- Les modifications topographiques et les mouvements de terre seront susceptibles de modifier le régime hydrographique des terrains et de provoquer des ruissellements d'eaux chargées en matières en suspension.
- Le fonctionnement des engins de chantier sera à l'origine d'émissions sonores et de poussières qui pourraient être perçues de façon sensible à proximité du site et, en l'absence de toute protection, dans un rayon plus éloigné. Ils impliqueront également des rejets de gaz d'échappement et la consommation d'énergie.
- Les tirs de mines génèrent des vibrations qui pourraient affecter les bâtiments du voisinage, en particulier si aucune précaution n'était prise. Il existe également un risque de jet de pierres suite à un incident lors de ces tirs.
- L'extraction pourrait affecter le milieu naturel dans les environs. Il pourrait y avoir également un risque de perturbation des corridors écologiques qui permettent le déplacement de la faune.
- La présence d'une industrie de « Travaux publics », de stocks et le remblayage du site modifieront le paysage local pour les habitants du voisinage mais également depuis les divers points de perception du site.
- Il existe aussi un risque de dépôts sauvages de déchets dans la mesure où le site ne serait pas surveillé ou interdit au public.

**Une fois ces inconvénients potentiels identifiés, ceux-ci doivent être quantifiés afin de pouvoir mettre en place des mesures appropriées pour en supprimer ou limiter les effets.** L'étude d'impact permet d'identifier, préciser et quantifier ces conséquences possibles de l'exploitation. Une fois celles-ci bien définies, des mesures de protection sont mises en place pour empêcher tout effet sur l'environnement.

Dans le cas présent, il faut remarquer que les activités d'extraction et de traitement des calcaires se déroulent sur le site de Homps et Solomiac depuis plusieurs décennies sans que ces inconvénients potentiels n'aient été notés. Des mesures appropriées sont donc déjà appliquées afin de réduire les perceptions de ces activités, les risques de pollution, ...

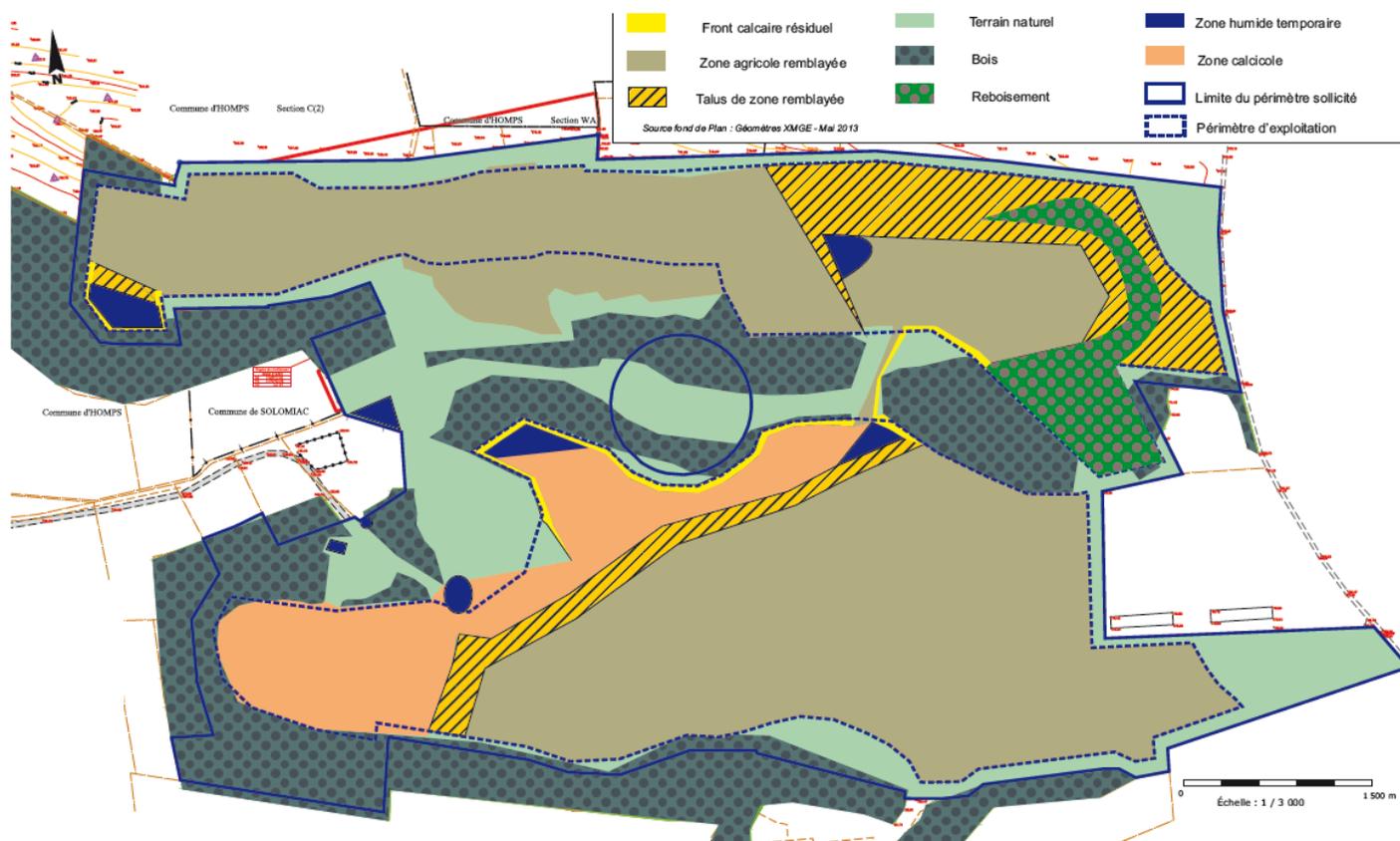
### 3.4. Le principe du réaménagement du site

L'objectif du réaménagement consiste à favoriser, dans la mesure du possible, un **retour à la vocation agricole des terrains**. Dans cet objectif et afin d'intégrer au mieux le site dans le paysage, un remblayage jusqu'à la topographie initiale est envisagé pour une grande partie du site. Cependant, les volumes disponibles étant insuffisants pour remblayer l'ensemble du site, **une zone naturelle** d'intérêt écologique sera créée en continuité de la zone naturelle préservée (zone du vallon central).

La plate-forme des installations sera nivelée et formera une zone naturelle calcicole en lien avec le vallon de Mérigot préservé. Le développement de la végétation s'y fera de manière spontanée sur une surface de l'ordre de 3,5 ha.

Un cirque de verdure sera aménagé en partie Nord-Est de la carrière. Tous les fronts, y seront masqués par des talus de remblais modelés à 30° environ (3H/1V ou 18%). L'ancien carreau de la carrière, dans cette partie Nord-Est, sera faiblement remblayé et enherbé. Une partie de ce talus sera reboisée avec des essences locales sur une surface de 1,3 ha représentant environ 1 300 plants.

Certains bassins de collecte des eaux de ruissellement seront conservés. Ils deviendront des points d'eau temporaires.



Principe du réaménagement du site

### 3.5. Les principaux critères qui ont conduit à définir et retenir ce projet (raisons du choix du site et du projet)

Parmi les possibilités pour développer et poursuivre les activités extractives de la S.A.S. CARRERE sur le site de Homs et Solomiac, les principaux critères retenus sont les suivants :

- la présence sur le site d'un gisement de qualité comme l'ont démontré les reconnaissances géologiques et les données de l'exploitation en cours ;
- la possibilité de poursuivre l'exploitation en préservant certains milieux présentant un intérêt écologique ;
- l'absence de contre-indications au schéma départemental des carrières ;
- la possibilité de développer les travaux d'extraction sans générer de nuisances pour le voisinage ;
- la possibilité de poursuivre l'exploitation sans accroître la perception visuelle de la carrière ;
- la possibilité de disposer d'un site local de production de granulats (100 000 tonnes/an) qui pourra ainsi être pérennisé pendant près de 20 années supplémentaires pour alimenter les chantiers des environs. Il est en effet préférable de poursuivre l'exploitation de carrières déjà existantes plutôt que d'en ouvrir de nouvelles, multipliant ainsi les sites et les impacts. Dans le cas présent, les caractéristiques du site permettent d'envisager la poursuite de cette exploitation tout en limitant les impacts et la perception de l'exploitation.

#### Justification de la localisation du projet

La localisation du site retenu pour le projet présente des atouts spécifiques :

- Desserte aisée des chantiers des environs, dans un secteur où les carrières sont peu nombreuses et distantes. La poursuite de l'exploitation de ce site permet d'éviter un transport des granulats sur de grandes distances à partir de carrières éloignées.
- Matériaux qui peuvent satisfaire à des usages variés.
- Accessibilité aisée de la carrière à partir du réseau routier.
- Présence sur le site d'un point de vente de granulats alluvionnaires, apportés par les camions revenant à vide, et donc participant à réduire le trafic global.



*Vue générale de la carrière*

## 4. LES CARACTERISTIQUES DU SITE, LES MESURES PROPOSEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DE LA CARRIERE

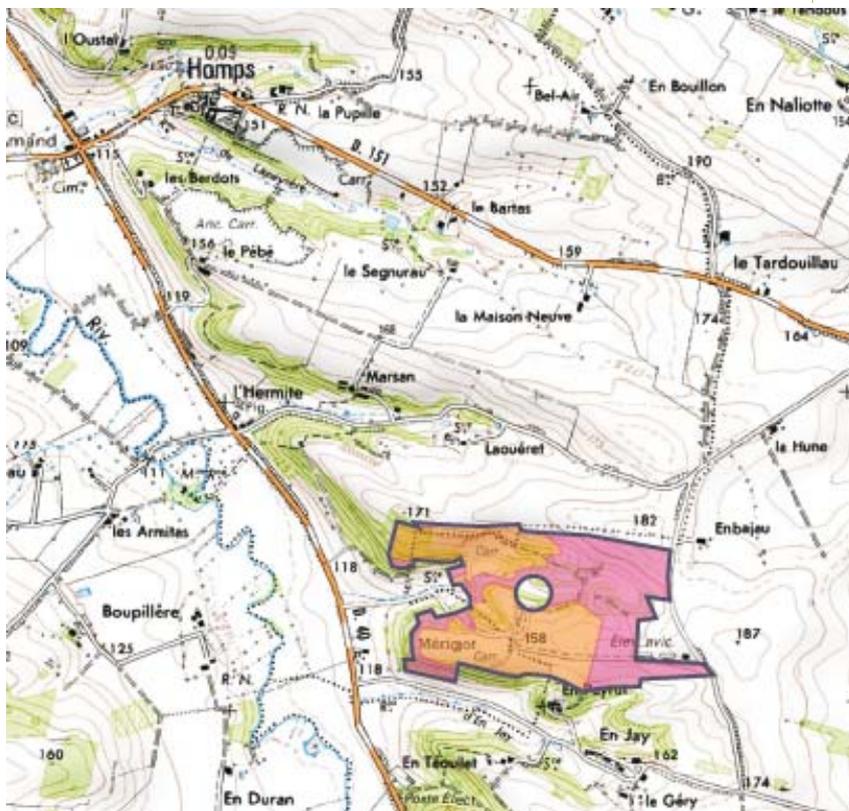
### 4.1. Cadre général, contraintes activités voisines ...

Le secteur de la zone d'étude se localise au Nord-Est du département du Gers en limite avec le Tarn-et-Garonne dans un secteur agricole marqué par de grandes cultures céréalières, et quelques boisements épars.

Le site du projet est implanté sur les coteaux au Sud de la commune d'Homps et à l'Ouest de celle de Solomiac, sur le bassin versant de l'Arrats.

Le secteur de la carrière ne présente pas de servitude ou de zone de risque significatif.

Aucune autre activité industrielle, projet d'aménagement ... n'est signalé dans les environs.



### 4.2. Topographie

Le secteur se localise dans le contexte des coteaux molassiques de la Lomagne, ouverts par les vallées linéaires de la Gimone et de l'Arrats.

Les terrains du site sont situés sur un vallon secondaire d'orientation Est-Ouest. Ils comprennent le vallon de « Mérigot », ses deux versants et une partie du replat sommital. L'extension est envisagée en tête de vallon. La carrière actuelle est menée sur deux zones de part et d'autre de ce vallon qui est maintenu à l'état naturel. Ces terrains sont à une cote comprise entre 128 m NGF et 182 m NGF.

Le remblayage des zones extraites, coordonné à l'exploitation, limitera l'impact tant temporaire que définitif sur la topographie locale. L'impact topographique de l'excavation sera atténué par les travaux de réaménagement et le choix technique d'exploiter le gisement en dent creuse

### 4.3. Climat

Le climat local présente une influence océanique. Les pluies représentent, par an, environ 600 litres d'eau par mètre carré. Les vents dominants soufflent du Nord-Ouest et du Sud Est.

Au niveau local, un réchauffement plus marqué pourrait être noté dans le contexte minéral de la carrière en cours d'exploitation.

La carrière n'implique que peu d'évolution d'engins, minimisant ainsi la consommation d'énergie fossile et les rejets de gaz à effet de serre ayant un effet sur le changement climatique. L'utilisation locale des granulats fabriqués réduit les distances de transport, donc les rejets de gaz d'échappement.

#### 4.4. Sous-sol, géologie



Le gisement de Homps et Solomiac est constitué des calcaires faisant partie des formations molassiques qui emplissent le sillon aquitain. Le banc calcaire exploité, qui recoupe les formations argileuses et marneuses, présente une puissance de 8 à 10 m et il sera exploité sur toute son épaisseur.

Le recouvrement des calcaires est constitué de matériaux argileux qui se développent localement sur plus de 15 m d'épaisseur. Ces matériaux

de décapage seront employés pour remblayer le site et le réaménager.

La qualité des sols sera préservée par une gestion stricte des hydrocarbures : stockages sur rétention, entretien régulier des engins, ... Les qualités agronomiques des terrains localement remblayés seront reconstituées par un régalaage des terres végétales.

La stabilité des terrains environnants sera assurée en arrêtant les travaux d'extraction à 10 m minimum des limites de la carrière. Le modelage de talus en pentes adoucies pour masquer les anciens fronts permettra d'assurer une stabilité de ces secteurs réaménagés.

Seuls quelques fronts de faible hauteur seront conservés dans la partie centrale du site.

#### 4.5. Eaux superficielles

La carrière est drainée par le ruisseau temporaire de Mérigot qui coule dans un vallon séparant les 2 parties de l'exploitation. Ce ruisseau rejoint ensuite l'Arrats.

*Le ruisseau de Mérigot*

##### Eaux de ruissellement

Les écoulements superficiels sont souvent temporaires, alimentés par les pluies et quelques sources situées en fond de vallon.



Aucun ruissellement d'eau provenant des zones en extraction ou occupées par les activités ne s'effectuera directement vers l'extérieur.

Les rejets d'eau dans le milieu naturel s'effectueront, après décantation, dans des bassins, se rejetant ensuite vers le ruisseau de Mérigot. Des analyses de la qualité des eaux rejetées seront régulièrement réalisées.

## 4.6. Hydrogéologie, eaux souterraines

### Situation locale des eaux souterraines

Les eaux de pluie ruissellent plus qu'elles ne s'infiltrent dans les formations imperméables des molasses. Elles ne participent pour ainsi dire pas à l'alimentation des aquifères profonds. Le massif calcaire est peu ou pas karstifié, ne facilitant pas les écoulements souterrains.

Quelques circulations d'eaux souterraines, liées à une faible fracturation permettent quelques accumulations très temporaires d'eau à la base des calcaires, sur les marnes sous-jacentes.

*Accumulation d'eau sur le carreau établi sur les marnes*



Ces quelques circulations donnent naissance à des sources dans les fonds des vallons, la plupart temporaires et ne concernant que de faibles débits.

### Impacts sur la ressource

L'impact sur la ressource en eau sera très faible ou nulle. Le niveau aquifère local n'est pas utilisé en aval hydrogéologique de la carrière.

La consommation en eau sur la carrière sera faible (< 10 m<sup>3</sup>/jour en période estivale). Ce prélèvement sera effectué dans les bassins collectant les eaux de précipitations sur le carreau et il concernera donc essentiellement que des eaux de précipitations. Il n'y aura pas d'impact sur les équilibres hydrogéologique locaux.

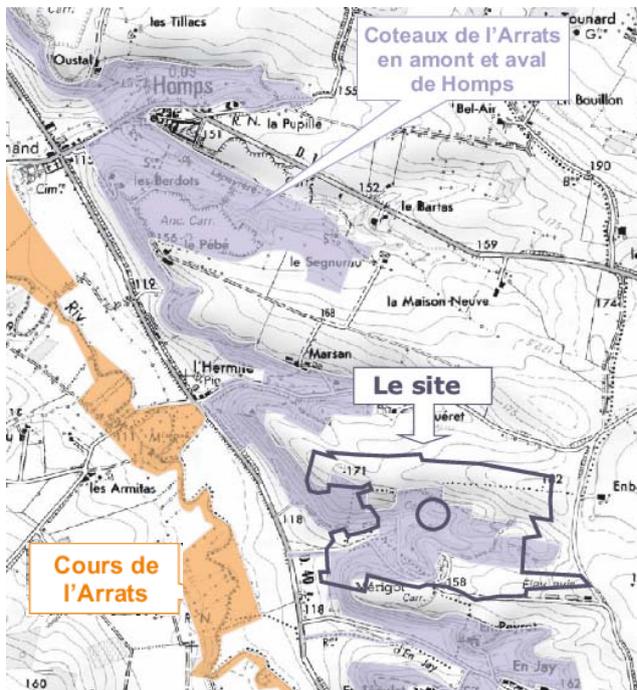
### Qualité des eaux souterraines

Au niveau du site, la qualité des eaux souterraines est bonne ainsi que le révèlent les analyses.

Cette qualité des eaux souterraines sera protégée par la gestion des hydrocarbures sur le site.

Le réaménagement implique l'apport de matériaux inertes de provenance extérieure dont la nature sera strictement contrôlée.

## 4.7. Faune, flore, milieux naturels



Une étude écologique spécifique a été réalisée avec des relevés de terrain les 14 mai, 25 juin, 4 juillet et 8 octobre 2013 sous de bonnes conditions météorologiques.

Le site de la carrière recoupe la ZNIEFF de type I "Coteaux de l'Arrats en amont et aval de Homs", à proximité de la ZNIEFF de type II "Cours de l'Arrats".

← Localisation des zonages environnementaux

### Les espèces observées sur le terrain et leurs abords

La diversité avifaunistique du site est moyenne et regroupe des espèces relativement communes dans le secteur du projet. Seules deux espèces sont nicheuses certaines dans l'emprise du projet : la Mésange bleue et la Perdrix rouge.

Les espèces de mammifères répertoriées sont bien représentées dans le secteur du projet. Quelques espèces de chauves-souris utilisent le site comme territoire de chasse et zone de transit, aucun gîte n'a été repéré sur les terrains du projet.

*Grand Rhinolophe*



Les Reptiles observés sont des espèces communes dans le département du Gers. Il s'agit d'espèces ubiquistes qui s'accommodent de divers types de milieux.



*Lézard vert, Couleuvre verte et jaune et Lézard des murailles*

Les habitats présents sur les terrains du projet sont propices à l'accueil des Amphibiens puisque 5 espèces de ce taxon y ont été observées.



*Crapaud commun, Crapaud calamite et Rainette méridionale*

Une grande richesse spécifique en insectes à été observée dans l'emprise du projet. Seul le Lucane cerf-volant est soumis à un règlementation européenne, mais cette espèce est très répandue en France où ses populations semblent bien se maintenir.

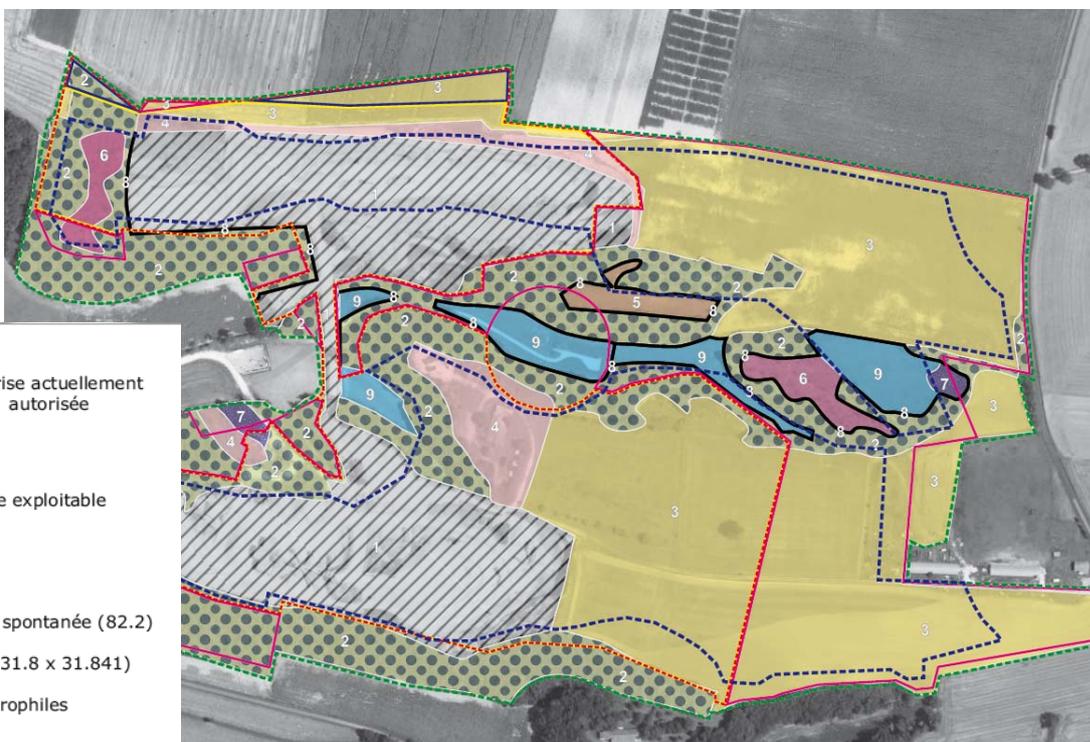


*Azuré des cytises, Aeschna mixte et Oedipode aigre-marine (photos : SOE)*

Aucune espèce végétale protégée n'a été identifiée dans l'emprise des terrains.

### Les habitats

Les habitats sur le site présentent des sensibilités dans le fond du vallon du ruisseau de Mérigot.



*Carte des habitats*

	Terrains sollicités en renouvellement	} Emprise actuellement autorisée
	Terrains abandonnés	
	Emprise de l'extension	} Péri-mètre exploitable
	Aire d'étude	
	1 Carrière en activité (86.41)	
	2 Chênaie pubescente (41.71)	
	3 Cultures avec marge de végétation spontanée (82.2)	
	4 Friches, fourrés et ronciers (87.2 x 31.8 x 31.841)	
	5 Pelouses calcaires mésophiles et xérophiles (34.32 x 34.33)	
	6 Fourrés thermophiles à genévriers et spartiers (31.88)	
	7 Chênaie frênaie (41.27)	
	8 Ourlets mésophiles et xérophiles (34.41 x 34.42)	
	9 Prairie mésophile (38.2)	

Ce fond de vallon ne sera pas exploité afin de préserver son rôle dans les circulations écologiques et maintenir en place les habitats sensibles.

## Les enjeux

Les terrains du périmètre exploitable ne jouent pas un rôle primordial dans le maillage écologique. Ce sont le fond du vallon du Mérigot, les pelouses calcaires aux abords et les boisements qui sont primordiaux. Le projet d'exploitation a été défini en fonction de ces contraintes afin de les éviter.



*Carte des enjeux écologiques*

Aucun indice de nidification des espèces d'oiseaux protégées au niveau national n'a été détecté sur le site. Ces espèces utilisent le site comme territoire de chasse.

Les trois espèces de reptiles observées sont communes dans le secteur du projet. Seul le Lézard des murailles, présent en grande abondance sur le site, est localisé dans le périmètre exploitable.

Les amphibiens qui ont été inventoriés dans l'emprise exploitable du site sont considérés comme communs dans le secteur du projet et semblent s'acclimater de l'activité humaine.

Parmi les espèces déterminantes ZNIEFF, seuls l'Aeschne mixte et l'Oedipode aigre-marine remplissent les conditions nécessaires à ce statut sur le site (adultes observés). La reproduction du Crapaud accoucheur, du Crapaud calamite et de la Rainette méridionale sur le site permet de caractériser ce cortège comme déterminant

## Les impacts, les mesures de protection et d'intégration du projet dans son environnement naturel

L'impact potentiel global sur le milieu naturel serait moyen en l'absence de mesures d'accompagnement.

Les mesures de suppression et de réduction des impacts sont intégrées au projet technique afin de limiter les effets de celui-ci sur les milieux environnants.

Les mesures conservatoires favoriseront l'implantation et le développement d'une faune et d'une flore inféodées aux habitats de pelouse calcaire et aquatiques (avifaune, mammifères, herpétofaune et entomofaune).

Les boisements créés et la protection de ceux qui existent dans le fond du vallon permettent de maintenir les circulations écologiques.

Avec l'application de l'ensemble des mesures prévues, que ce soit des mesures de suppression, de réduction ou conservatoires liées au réaménagement de la carrière, l'impact global sur le milieu naturel sera alors globalement faible.

Grâce aux diverses mesures déjà appliquées, il n'apparaîtra pas d'impact résiduel : ainsi, aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire.

Le projet n'est pas en mesure de nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de ces différentes espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle.

Les terrains du projet sont éloignés et sans relation avec les sites NATURA 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » à l'Est, ou « Cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne » au Nord, distants de 30 km.

### 4.8. Paysage



#### Le contexte paysager

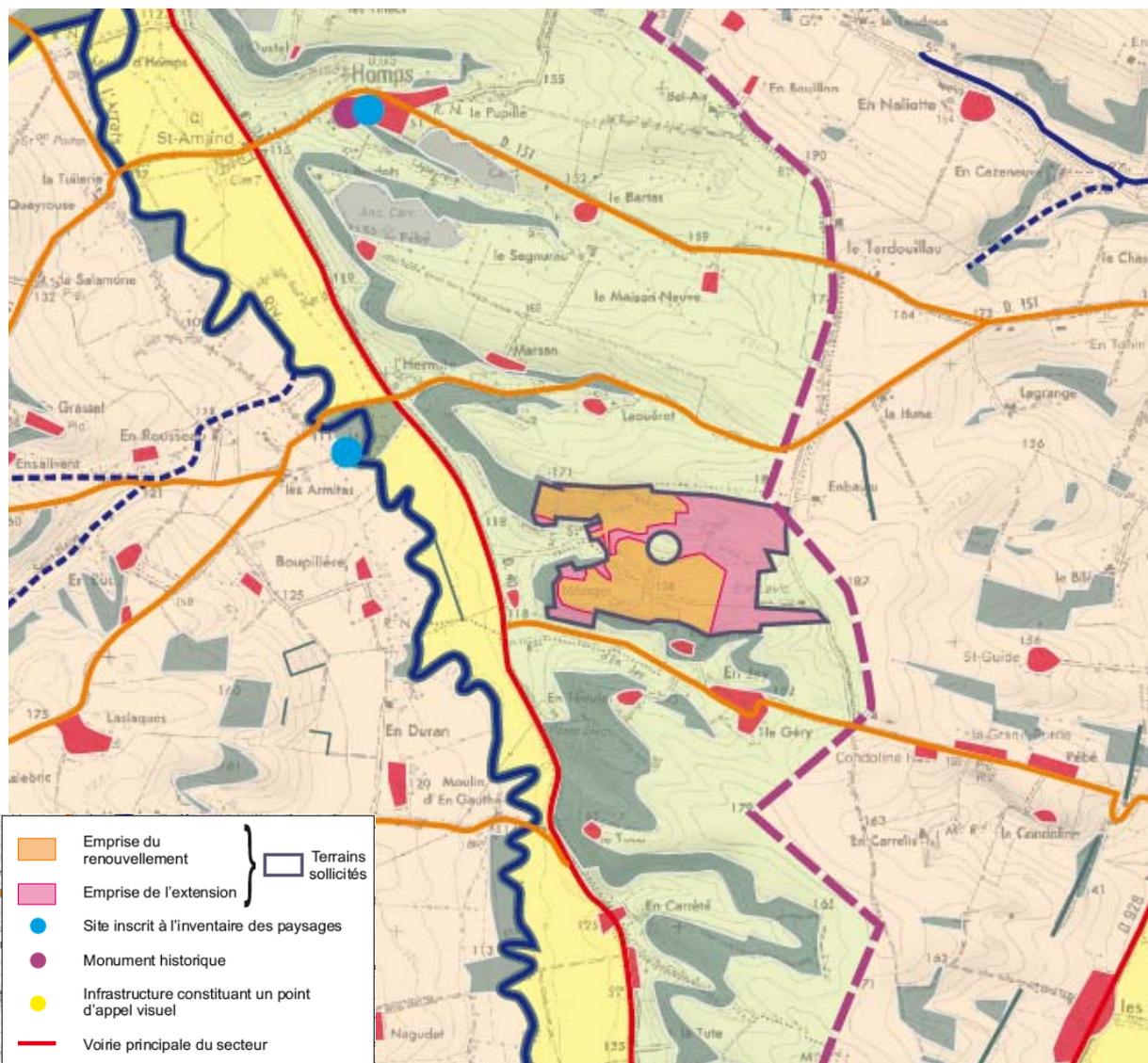
Le projet se situe au cœur de la Lomagne gersoise caractérisée par un relief adouci de coteaux recoupés par des vallées dissymétriques.

*Le contexte paysager et la perception de la carrière  
(Note : depuis la réalisation de l'étude, le stock de stériles a été repris et abaissé).*



## Les perceptions visuelles de la carrière

La carrière est principalement perceptible depuis la RD 653 en passant au droit du site, L'implantation de carrière sur le versant le plus pentu et le plus boisé de la vallée, limite les échanges visuels entre le site et son environnement.



Fondements du paysage



Les perceptions immédiates se cantonnent à l'Est pour les habitations situées à « en Jay » et « le Géry ».

Les perceptions éloignées se dirigent principalement, en direction du versant opposé.

*Vue du site depuis la RD 40  
(avant l'abaissement du stock de stériles)*

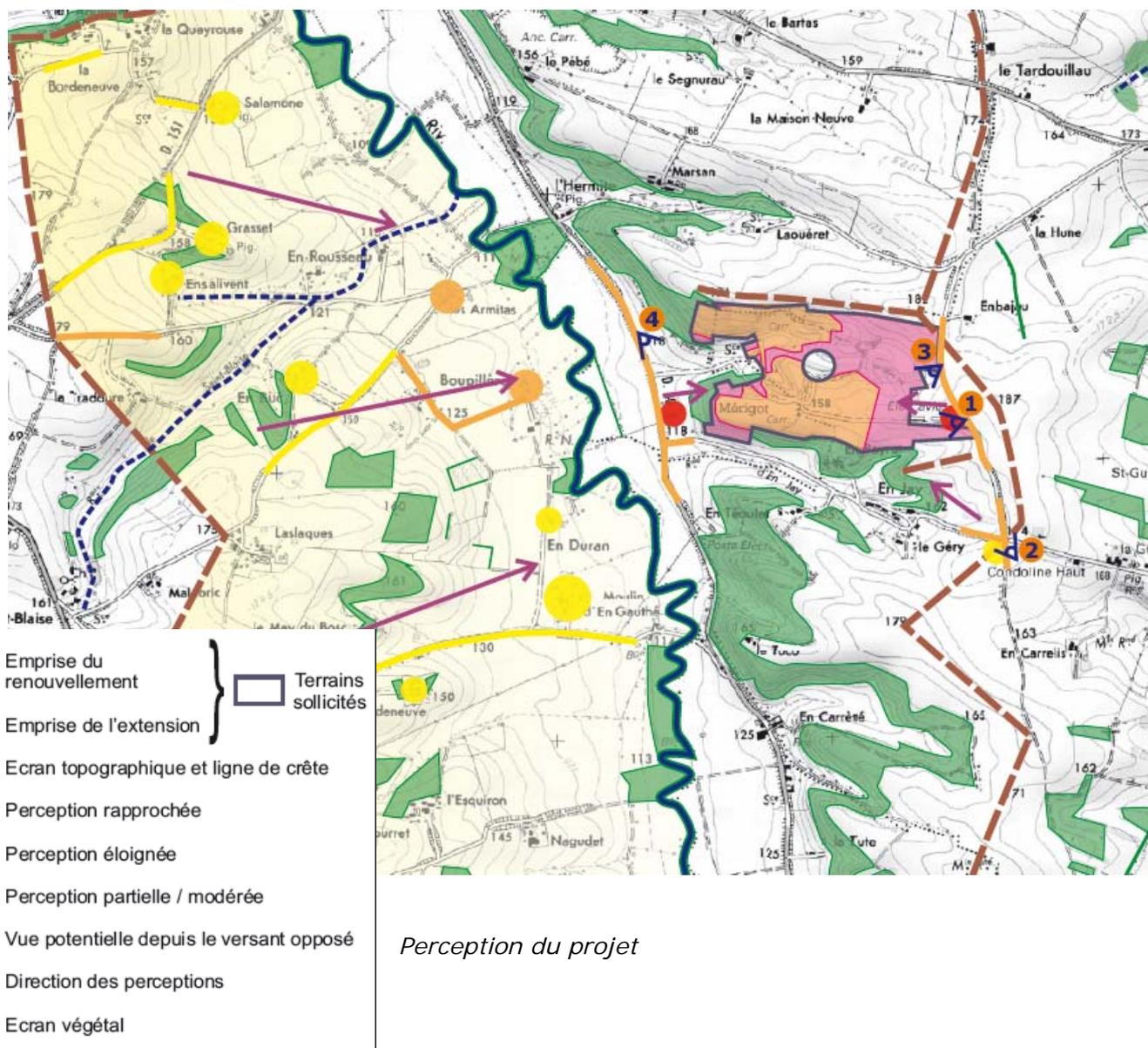
## Perceptions visuelles depuis le voisinage

Les habitations des lieux-dits « En Jay » et « le Géry » sont concernées par des perceptions immédiates sur le projet et les terrains de l'extension.

Les sensibilités visuelles depuis les habitations du versant Ouest sont lointaines et atténuées par les boisements aux abords du site, la ripisylve de l'Arrats et les haies éparses des parcelles agricoles.

Les vues immédiates sur le site sont limitées du côté Est depuis le chemin rural de Lavit du fait de la topographie locale.

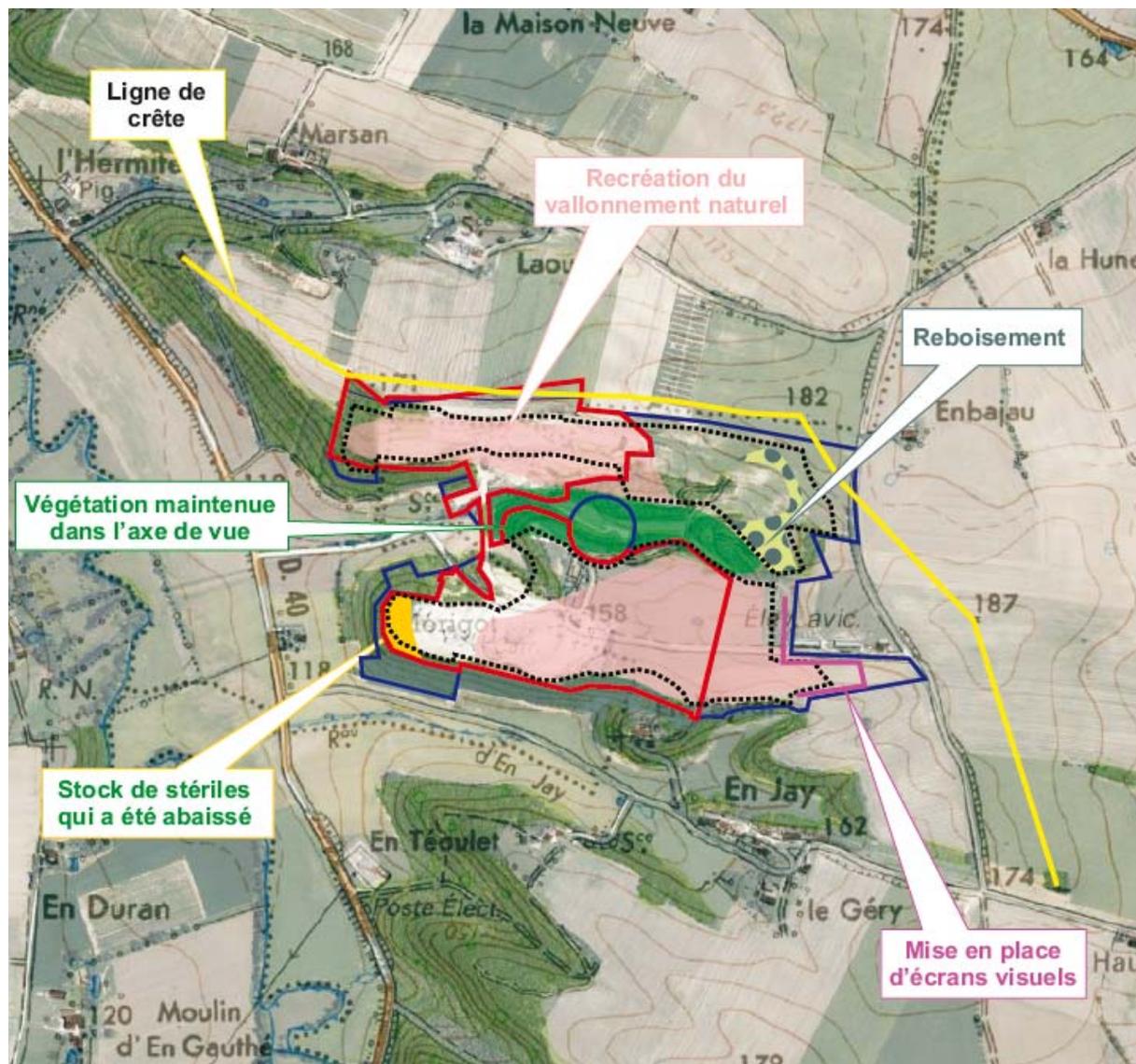
La plaine de l'Arrats ouvre les perceptions vers le versant où se localise la carrière, les vues sur le site sont tout de même limitées par la présence de haies, de ripisylves et de masses boisées.



## Insertion paysagère

Durant l'exploitation, les perceptions visuelles seront limitées par des merlons végétalisés mis en place en limite du périmètre.

A terme, le projet de réaménagement vise à intégrer la carrière en prenant en compte les caractéristiques particulières du relief et les axes de vues.



Mesures d'intégration paysagère

## 4.9. Le voisinage et les perceptions des activités

### Voisinage aux abords de la carrière

Une douzaine d'habitations se trouve dans un rayon inférieur à 300 m des limites des zones concernées par l'extraction.

Les trois plus proches sont les résidences principales d'En Jay et d'Enbajau et la résidence secondaire d'En Peyrot qui se trouvent entre 100 et 125 m.



*Maisons de A En Jay et Laouéret*

### **Perception sonore des activités**

Les niveaux sonores mesurés, entre 30 et 47.5 dB(A), sont représentatifs d'un milieu rural. Ces niveaux sont fortement influencés par la proximité de la RD 40. Les activités de la carrière ne sont que faiblement perçues depuis le voisinage.

Les activités d'exploitation de la carrière auront un impact faible sur les niveaux sonores perçus dans les environs. Cet aspect a été pris en compte dès la conception technique du projet. La mise en place de merlons périphériques vient compléter ces précautions. Les émergences les plus marquées seront perçues auprès des habitations de Mérigot, En Peyrot, En Jay – Le Géry et Embajau mais elles demeureront inférieures à 5 dBA et ne seront pas ressenties comme une gêne par les riverains.

Des mesures de niveaux sonores seront réalisées régulièrement.

### **Risques liés à l'emploi des explosifs, vibrations**

Les mesures de vibrations réalisées lors des tirs sur cette carrière révèlent que celles-ci ne sont pas de nature à engendrer des dégâts dans les constructions environnantes.

Le plan de tir a été conçu pour ne pas générer de vibrations susceptibles de provoquer des dommages aux habitations des environs.

Les tirs de mines et le maniement d'explosifs sont réalisés par un personnel qualifié. Ces tirs, pratiqués dans les règles de l'art, n'impliqueront pas de jets de pierres pouvant affecter le voisinage.

Des mesures de vibrations seront réalisées dans les plus proches habitations lorsque les travaux d'extraction s'en approcheront.

### **Qualité de l'air**

La qualité de l'air dans ce secteur peut être influencée ponctuellement par les activités voisines et le réseau routier.

Il n'y aura pas de modification de la méthode d'exploitation, donc d'accroissement de source potentielle de nuisances, par rapport à la situation actuelle. Les envols de poussières seront prévenus par la configuration de l'exploitation et par un faible déplacement des engins sur le site.

La pollution de l'air sera très faible aux abords du site. Les rejets de gaz d'échappement seront peu importants puisqu'il n'y aura que peu d'engins en activité.

## Sécurité

Les secteurs en exploitation seront bordés par des clôtures qui interdiront tout accès. L'accès à la carrière est fermé par une barrière en dehors des heures d'activités. Des panneaux signaleront l'interdiction d'accès.

A l'intérieur, les pistes seront séparées des excavations par des buttes de terres ou des enrochements empêchant la chute accidentelle des véhicules ou engins.

Lors du réaménagement, la plupart des fronts seront masqués par des remblais talutés en pente adoucie qui leur assureront une bonne stabilité. Les quelques fronts calcaires conservés auront une hauteur limitée à quelques mètres, dans la partie centrale du vallon.

### 4.10. Réseau routier

La carrière est desservie par la RD 40.

*Piste d'accès depuis la RD 40*

L'accès au site a été aménagé afin d'optimiser les conditions de sécurité. Le débouché de la piste d'accès sur la route départementale présente une bonne visibilité.



*Débouché de la piste d'accès sur la RD 40*

La circulation des camions s'effectue dans de bonnes conditions de sécurité par des routes adaptées à ce trafic.

Le trafic généré par l'exploitation de la carrière représente en moyenne 25 rotations journalières (soit 50

passages) de camions de divers tonnages. Ce trafic ne sera pas accru du fait de la poursuite de l'exploitation.

### 4.11. Activités économiques et agricoles

Sur le secteur de Homps, les activités économiques sont essentiellement représentées par la carrière et de l'artisanat. La poursuite de l'activité de la carrière participera au maintien de l'économie locale.

Quatre emplois sont directement concernés par l'activité de la carrière et des installations de traitement qui y sont associées. Ceci induit une dizaine d'emplois indirects qui sont pérennisés du fait de la poursuite de l'exploitation

La restitution de terrains agricoles après réaménagement réduit énormément l'impact du projet sur les activités agricoles.

#### 4.12. Patrimoine et activités de loisirs

Quelques itinéraires de randonnée balisés passent à proximité du site, notamment sur le chemin rural dit de Lavit, en bordure Est du site.

Le plus proche monument historique inscrit est constitué par l'ancienne tour (photo ci-contre), rempart et château de Homps à plus de 1 800 mètres du projet, et n'y a aucune visibilité ni covisibilité du projet avec ce monument.

Le moulin de l'Armitas, est un site inscrit, qui se trouve à environ 700 mètres du projet.

Aucun vestige archéologique n'a été signalé dans les environs proches.



#### 4.13. Effets sur la santé

Le risque sanitaire pour les populations environnantes peut être lié à la transmission de pollution par les eaux (souterraines ou superficielles) ou par l'air (rejets de gaz, poussières, bruits).

Dans le cas présent, le voisinage est protégé des sources potentielles de contamination. De nombreuses mesures seront mises en place sur le site de la carrière pour prévenir le risque de pollution ou les impacts liés à ces rejets. Il n'existe donc pas de risque, pour la santé des riverains ou la santé humaine en général, lié au déroulement des activités de la carrière.

#### 4.14. Urbanisme, schémas d'aménagement, contraintes réglementaires, servitudes ...

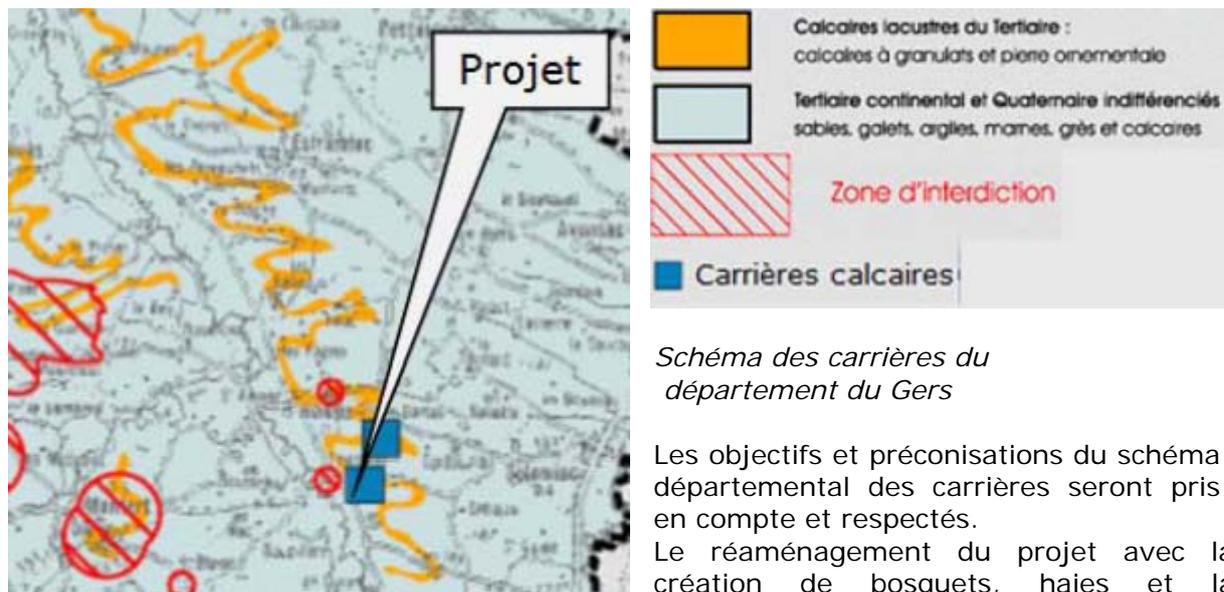
La commune de Homps réalise actuellement une carte communale qui prendra en compte la carrière et son projet d'extension.

La commune de Solomiac dispose d'une carte communale, compatible avec l'exploitation de la carrière et son extension.

Aucun risque, contrainte ou servitude ne concerne le secteur de la carrière.

Les objectifs du **SDAGE Adour-Garonne** seront respectés. Le projet est compatible avec les enjeux du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 ainsi qu'avec le programme de mesures qui y est associé. Il sera également compatible avec les divers zonages réglementaires (plan de gestion des étiages, ...).

Le **schéma des carrières du département du Gers** ne mentionne pas de contrainte dans le secteur du projet.



*Schéma des carrières du département du Gers*

Les objectifs et préconisations du schéma départemental des carrières seront pris en compte et respectés.

Le réaménagement du projet avec la création de bosquets, haies et la

conservation de quelques falaises rocheuses sera favorable à l'intégration du site dans son environnement.

Le **schéma régional de cohérence écologique de Midi Pyrénées** en cours d'élaboration permet de définir les trames vertes et bleues.



*Extrait de la cartographie du SRCE*

Le maintien d'une continuité boisée dans le fond du vallon du Mérigot permet de préserver les axes de circulation de la faune. La mise en relation de la vallée de l'Arrats avec la partie sommitale des coteaux sera maintenue.

Le réaménagement du site permettra de créer des faciès écologiques favorisant la biodiversité sur les terrains remis en état avec la création de pelouses calcaires, prairies, taillis, points d'eau ...

Le projet est compatible avec les objectifs de la Trame Verte et Bleue du SRCE.

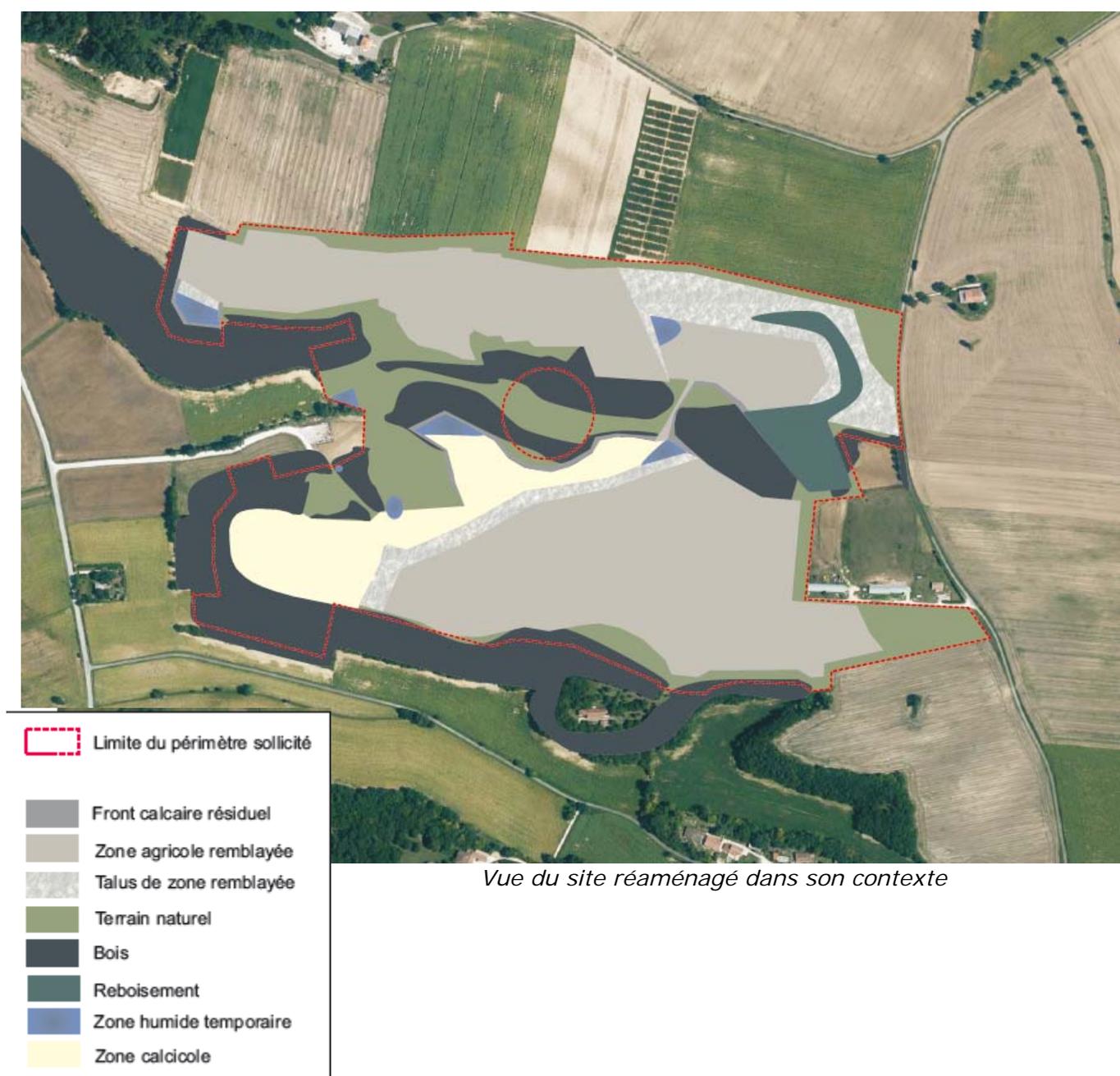
Le **schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie** a pour objectifs, entre autre, de réduire les déplacements et transferts de matériaux, les consommations de carburant et donc de rejet de gaz à effet de serre.

Le projet de poursuite de l'activité de la carrière de Homps et Solomiac est en accord avec les objectifs de ce schéma. La localisation même de la carrière permet de réduire les distances parcourues par les camions pour approvisionner les chantiers des environs.

#### 4.15. Ouvrages et projets dans les environs, autres activités

Aucun projet n'a été signalé dans les environs proches du site de la carrière au moment de la réalisation de cette étude.

### 5. LE REAMENAGEMENT DU SITE



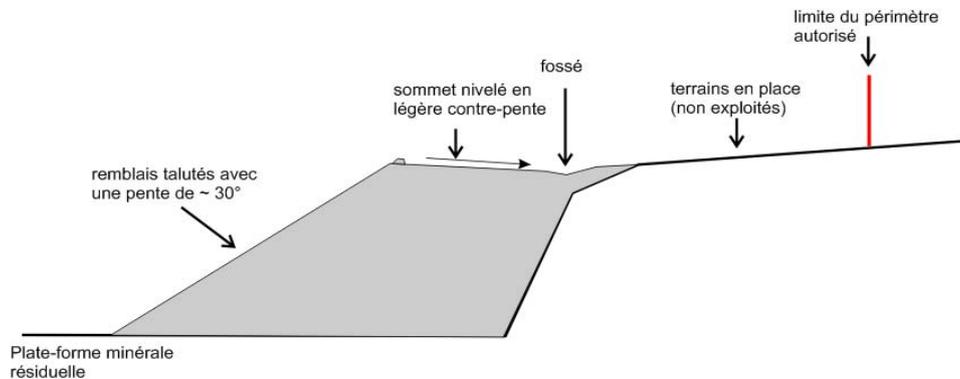
*Vue du site réaménagé dans son contexte*

## 5.1. Travaux de terrassement

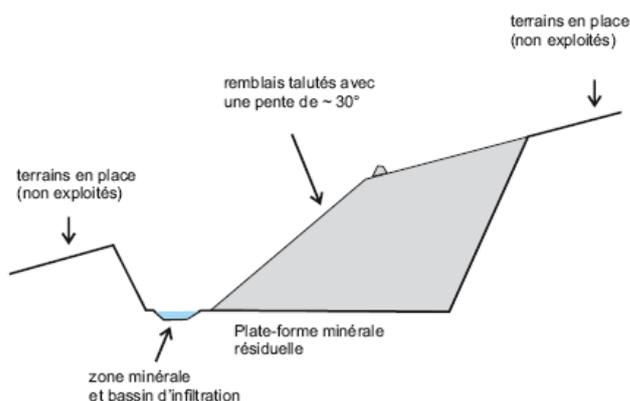
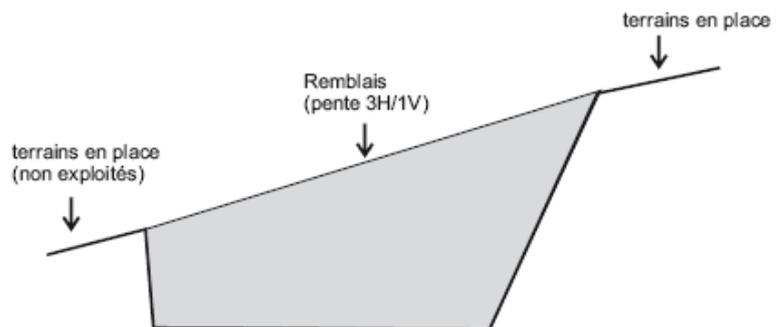
Les diverses zones d'extraction sont concernées par des travaux de remblayage :

- La zone Sud, dont le remblayage tend à reconstituer la morphologie d'origine de ces terrains jusqu'en limite de la plate-forme minérale résiduelle.
- La zone Nord, actuellement en exploitation, dont les terrassements visent à recréer la topographie rappelant celle d'origine d'Est en Ouest.
- La zone nouvelle, zone Nord-Est, sera en partie remblayée jusqu'au terrain naturel afin de masquer les fronts puis modelée en talus avec un recouvrement de quelques mètres sur le carreau en partie inférieure.

**Dans la zone Sud,** les terrains seront remblayés avec les matériaux inertes de provenance extérieure et des stériles de traitement afin de reconstituer des secteurs agricoles. Le talus raccordant ces remblais à la zone conservée en espace minéral sera modelé avec une pente de 3H/2V ( $\approx 30^\circ$ ).



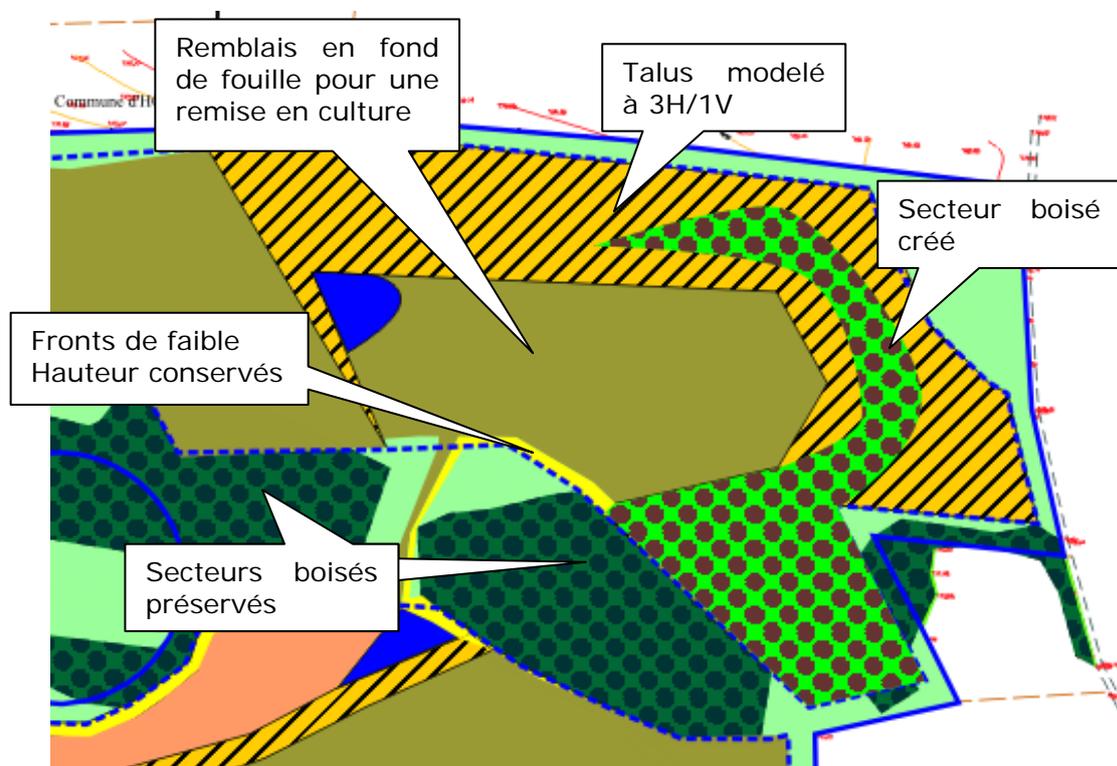
**Dans la zone Nord,** l'excavation sera quasiment totalement remblayée avec les matériaux de découverte, quelques matériaux inertes et des stériles de traitement, reconstituant ainsi des terrains qui seront remis en culture.



Dans la partie Ouest de cette zone, un bassin d'infiltration sera conservé pour permettre la dispersion des eaux de ruissellement.

**Dans la zone Nord-Est de l'extension**, un grand talus de remblai sera modelé avec une pente de 3H/1V (soit 18° ou 33%), masquant les anciens fronts de la carrière. Cette zone de pente sera recoupée à mi hauteur par une risberme de 5 m de largeur environ.

Au Sud, la zone de remblais se raccordera avec les dépôts réalisés sur l'ancien carreau, sur 2 à 4 m d'épaisseur.



*Réaménagement de la partie Nord-Est du site*

## 5.2. Sécurisation

Les fronts de taille calcaires qui seront amenés à rester en place seront purgés une dernière fois.

Ceci ne concernera que de faibles hauteurs de fronts (2 à 4 m environ) sur certains abords de la zone exploitable, près du fond vallon du ruisseau de Mérigot.

## 5.3. Aménagements des bassins et zones humides

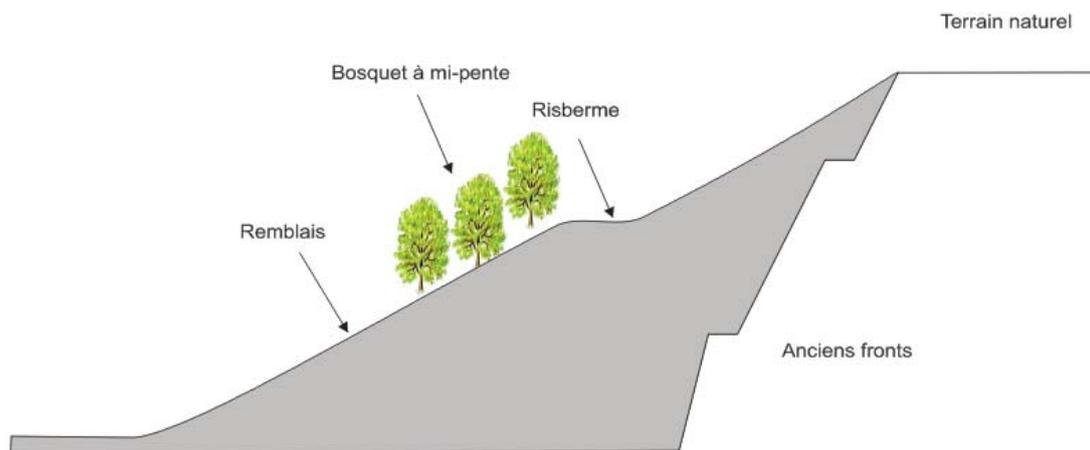
Les bassins seront aménagés avec de faibles pentes afin de favoriser l'implantation d'une faune inféodée à ce milieu (batraciens essentiellement) et leurs abords seront transformés en zones humides.

Les abords des bassins seront principalement laissés en milieu ouvert, sans plantation spécifique. Cet aménagement permettra une reprise naturelle d'une végétation de type pelouse calcaire inféodée à ces milieux.

## 5.4. Reverdissement

Aucune plantation de haie n'est envisagée dans le cadre du réaménagement. En effet, l'intérêt paysager du secteur est la vue lointaine et panoramique depuis le plateau et les parties sommitales des environs. Le cloisonnement de l'espace par des haies en périphérie du site limiterait alors de nombreux points de vue.

Un bosquet sera mis en place sur le talus dans la partie Nord-Est, sur une emprise d'environ 1,3 ha, composé de 1 300 plants d'arbres et arbustes d'essences locales. Ces plantations auront lieu durant les dernières années de l'exploitation.



*Plantations de bosquets sur le grand talus*

Les zones remblayées, ayant pour vocation de redevenir des terrains agricoles, seront végétalisées. L'ensemencement sera à base de légumineuses afin de reconstituer les qualités agronomiques des sols.

Les affleurements calcaires, comme le carreau résiduel, sont des espaces propices à la colonisation par une flore pionnière particulièrement riche, caractéristique des pelouses calcicoles. Aucun apport de terre ne sera réalisé sur ces milieux.

## 5.5. Vocation ultérieure du site

La vocation principale du site réaménagé est l'agriculture. Une grande partie de la surface pourra être à nouveau affectée à cet usage.

Une autre destination du site est l'extension de la zone naturelle de fond de vallon. Comme dans tous les vallons secondaires du secteur, celui de Mérigot, conservé en grande partie à l'état naturel, aura des caractéristiques boisées et naturelles. Il continuera à assurer son rôle de réservoir biologique au titre de la trame verte. Il sera complété par les secteurs de pelouses calcicoles créés aux abords.



## 5.6. Le site réaménagé



